

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois d'Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prouant dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, Maire, pour une quatrième séance de l'année.

Etaient présents : M. SOULARD Yannick, Mme BELLET Laëtitia, M. CHARRIER Julien, Mme DAVIET Christelle, M. DURAND Bruno, M. MERCIER Gérard, Mme OGER Maud, M. BANCHEREAU Philippe, M. FERCHAUD Vincent, Mme FUSEAU Céline, Mme GUICHETEAU Anita, M. HOUPERT Arnaud Mme GRANJON Françoise, M. RABILLIER Pierre, Mme ROY Françoise, Mme RAFFENEAU Sandra, M. RAINTEAU Philippe formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusé avec pouvoir :

Etaient excusés : Mme GENTY Béatrice, M. BOSSARD Florent,

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame GUICHETEAU Anita, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Approbation du compte-rendu du 20 Mars 2023 : Le Conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité

Décisions prises par le Maire

Néant

N°19/2023 : Vote des subventions pour le RASED, l'Amicale Laïque, Ravinala, le Passeport du Civisme

Le Conseil Municipal est appelé à voter les montants à attribuer pour le Réseau d'aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté de Chantonay (RASED), à l'Amicale Laïque pour la fresque de l'école, à Ravinala pour le Bol de riz, ainsi que pour le passeport du civisme et l'Adile.

Monsieur Le Maire détaille les différentes demandes de subventions.

Plusieurs membres du Conseil municipal émettent des réserves pour la subvention de la fresque en raison des insuffisances du document graphique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'attribuer les subventions suivantes pour 2023 :
 - RASED (1,70 € x 95 élèves): 161,50 €
 - AMICALE LAÏQUE (1500 € + 800 €) : 2300 €
 - RAVINALA (175 repas X 2.50€): 437,50 €
 - PASSEPORT DU CIVISME : 400 €
 - ADILE : 50€

N°20/2023 : Avis du Conseil sur le projet de centrale photovoltaïque à Saint Prouant

Le Conseil communautaire a émis un avis favorable sur le projet de centrale photovoltaïque au sol sur les parcelles cadastrées B n°676 et 677 et ZH n°13, et la demande de défrichement de 1,1 hectare avec mesure compensatoire de reboisement sur la parcelle cadastrée B n°676 sur la commune de Saint Prouant, par Monsieur LOISEAU, représentant la société VENDÉE ÉNERGIE. La commune de Saint Prouant, concernée par cette installation, doit également émettre un avis.

Monsieur le Maire rappelle les modalités du projet ainsi que son intérêt énergétique et environnemental.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable à ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Donne un avis favorable au projet de centrale photovoltaïque.

N°21/2023 : Plan de mobilités de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay

Le plan de mobilités établi par la Communauté de communes du Pays de Chantonnay requiert l'avis des différents conseils municipaux.

Monsieur le maire détaille les différents axes du plan de mobilités :

- Renforcer les solutions de transport public
- Favoriser la mobilité sociale et solidaire
- Favoriser les mobilités partagées
- Favoriser les mobilités actives et la démobilité
- Renforcer la communication et la sensibilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- N'émet aucune réserve sur le plan de mobilité de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

N°22/2023 : Attribution du marché de voirie et réseaux divers du Lotissement du Bouchaud

Les dossiers des entreprises ayant candidaté pour le marché d'aménagement voirie et réseaux divers du Lotissement du Bouchaud ont été reçus et les plis ont été ouverts. Trois entreprises se sont portées candidates et ont été sélectionnées avec le maître d'œuvre, le cabinet Géouest a procédé à l'analyse des offres.

Monsieur Julien Charrier précise que deux entreprises annoncent des tarifs en dessous des estimations.

Considérant que l'entreprise ALAIN TP répondait le mieux aux différents critères d'attribution.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De retenir l'entreprise ALAIN TP pour réaliser l'aménagement du Lotissement du Bouchaud au prix de 329 684,45 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

N°23/2023 : Acquisition des terrains Archereau

Deux parcelles, référencées ZD17 et ZD19, font l'objet d'un projet d'achat par la commune à l'indivision Archereau.

Monsieur le Maire Propose d'acquérir ces terrains pour les sommes suivantes avec la ventilation de prix comme suit :

ZD17 (1750 m²) : 58 000 €

ZD19 (1250 m²): 2000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

D'acheter les parcelles_ZD17 et ZD19 à l'indivision Archereau au prix total de 60 000 €

N°24/2023 : Echange de parcelles avec M. Giraud

La Mairie prévoit d'acheter une parcelle à M. Giraud, ZD653, et de lui céder la Parcelle ZD258b. De cet échange résulte une soulte à verser par la mairie à M. Giraud. Le Conseil est appelé à se prononcer sur cet échange de terrain.

Monsieur le Maire précise que la soulte a été fixée à 15 000 € au profit de M.GIRAUD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De procéder au dit échange de parcelles
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Questions diverses :

- Piste cyclable Chaucidou Monsireigne - Saint Prouant :
Monsieur le Maire explique le projet qui relirait un bourg à l'autre.
Plusieurs membres du Conseil font part de leurs réserves compte tenu de la nature sinueuse de la route, de son étroitesse et de l'importance du trafic.
- Parution de l'info communale fin avril.
- Projet Nouveau Cœur de Bourg :
Plusieurs repreneurs potentiels se sont manifestés pour l'épicerie. Consultation en cours pour le choix d'un architecte. M. le Maire propose une réunion du comité de pilotage pour faire le point sur l'avancement du projet, le 22 mai à 19h.
- Désignation d'un référent électricité : l'entreprise Enedis demande un référent communal en cas de sinistre, M. DURAND Bruno est désigné.
- La Cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h au Monument aux Morts.
- La réunion des bénévoles a lieu le 21 avril à 11h00 à la salle de la Forêt.
- Passeport du civisme : permis internet avec le Gendarme M. CEBOLA a eu lieu le vendredi 14 avril à la salle du Petit Lundi.
- Le Cyclo-Cross aura lieu le 2 décembre en même temps que le Téléthon.
- Compte-rendu des diverses commissions
 - M. RAINTEAU Philippe annonce que les chemins de remembrement ont été rechargés par les bénévoles.
 - Mme OGER Maud annonce qu'il n'y aura pas de fête de la musique à Saint Prouant du fait des Feux de l'été. Elle informe que Mme ERITEAU Angéline et PASQUIER Jennifer sont les nouvelles co-présidentes de Familles Rurales.
 - M. BANCHEREAU Philippe annonce qu'un second devis a été demandé pour la toiture de la salle de la Forêt.
 - Mme GRANJON Françoise informe de l'actualité de la CCPC :
 - La taxe foncière a été maintenue pour cette année
 - Les votes des Comptes Administratifs et du Budget Principal ont été réalisés,

- Une subvention de 3000€ a été accordée aux feux de l'été,
- Une subvention de 20 000€ a été attribuée à l'office de tourisme
- Une aide à l'installation des médecins de 50 000€ est validée
- Les petits détours : Bilan positif, près de 700 spectateurs
- Lancement de la saison touristique le 9 mai à Sainte Cécile

Mme GRANJON informe aussi que trois nouvelles recrues se sont portées bénévoles pour la bibliothèque, aujourd'hui 15 personnes sont volontaires à la bibliothèque.

- Mme RAFFENEAU Sandra précise que le Forum des familles à Chantonay s'est bien déroulé. Pour Ravinala, dans le cadre du passeport du civisme, L'opération Bol de riz est réalisée, la collecte de papier du 13 mai aura lieu à la salle de la forêt.
- M. DURAND Bruno annonce la pose de la climatisation à la mairie le 9 mai,
- Mme GRANJON Françoise annonce qu'Eclats de livre se déroulera le mercredi 19 mai à la salle de la Forêt.
- M. le Maire donne le compte-rendu de l'étude de faisabilité pour le projet de bibliothèque.
- M. CHARRIER Julien informe que les travaux du Vieux centre bourg se dérouleront d'avril à mai.
- Mme BELLET Laetitia informe que la porte ouverte de la MAM s'est tenue le 1^{er} avril. Dans le cadre du passeport du civisme, l'opération avec les aînés a lieu à l'Ehpad le jeudi 20 Avril.

La séance est levée à 22h

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le Lundi 22 mai 2023 à 20h00 à la mairie

Vu par le secrétaire de séance, Mme GUICHETEAU Anita.

**Le Maire,
Yannick SOULARD**